

**Création et reprise d'entreprise,
un levier au service de
la reconversion des actifs**

Jeudi 18 juin, 11h



Essor de la création d'entreprise



En 2025, 71 783 entreprises ont été créées dans les Hauts-de-France en 2025 (+ 1 870 par rapport à 2024).

Les secteurs les plus concernés sont :

- les services aux entreprises,
- le commerce,
- le transport,
- l'hébergement,
- La restauration.

Sources : Insee Flash Hauts-de-France, n° 178, Mai 2026

Présentation des intervenants



Marion GREGOIRE,
Chargée de Partenariats CEP,
Avenir Actifs



Jérôme DELRUE,
Responsable du Pôle
Accompagnement,
BGE Flandre Création



**En amont de projet,
le réflexe CEP**

Le Conseil en Évolution Professionnelle

**MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE**



Service public gratuit d'accompagnement de toutes les évolutions professionnelles

Pour qui ?



**SALARIES DU
PRIVE &
INDEPENDANTS**



CADRES



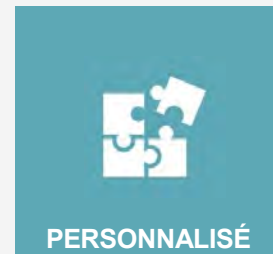
**EN SITUATION DE
HANDICAP**



**DEMANDEURS
D'EMPLOI**



**JEUNES MOINS
DE 26 ANS**



Mon CEP par Avenir Actifs



CDD

CDI

Intérim

Alternance

Insertion

Indépendants

Tout âge

Tout métier

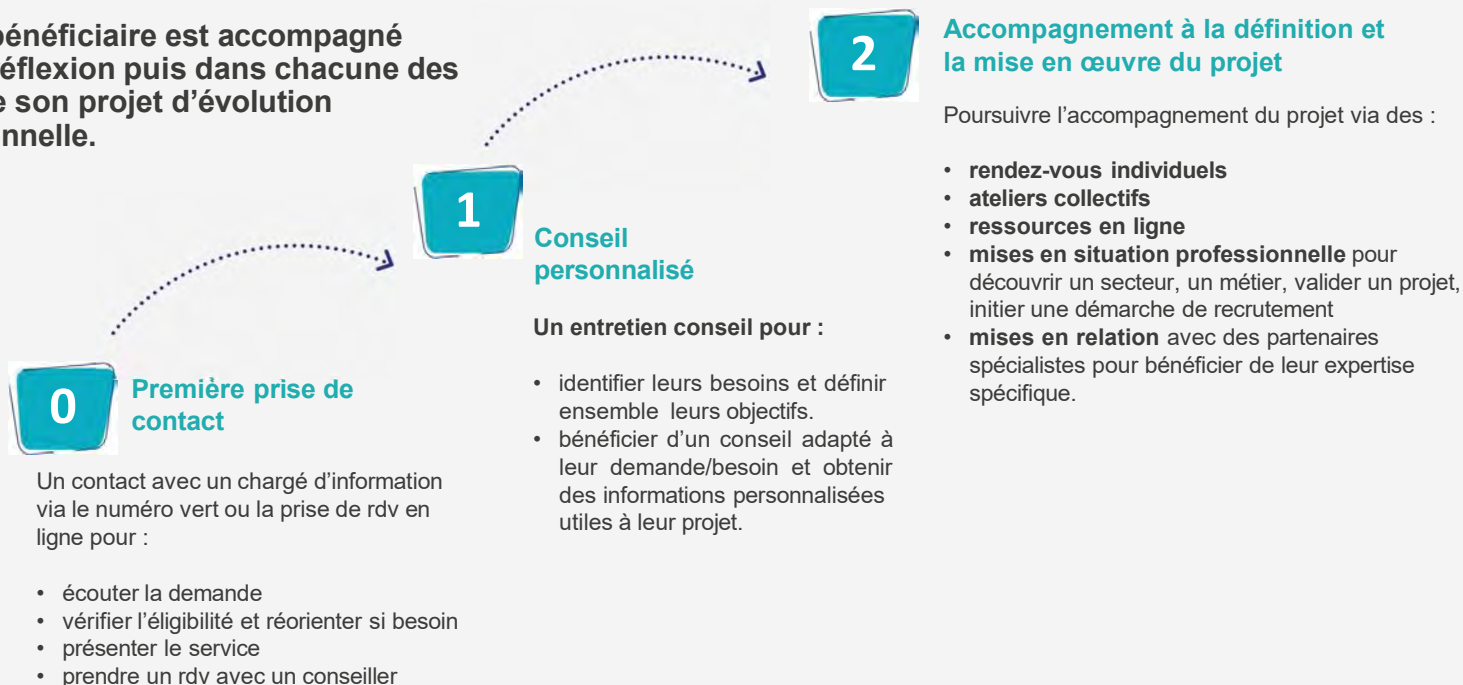
Tout secteur



Le parcours d'accompagnement



Chaque bénéficiaire est accompagné dans sa réflexion puis dans chacune des étapes de son projet d'évolution professionnelle.



0800 942 952

Service & appel
gratuits

En activité professionnelle et porteur d'un projet d'entrepreneuriat : pourquoi mobiliser le CEP ?

Définir le projet

Réaliser des
immersions

Travailler un projet de
formation

S'informer sur les
accompagnements
possibles à
l'entrepreneuriat

Mobiliser les
dispositifs de
financement d'un
projet de formation

Financer le projet

Former

Formaliser un
business plan



**L'accompagnement,
cœur de services de
la BGE**



BGE Hauts-de-France

Quelques chiffres clés en 2025 en HDF...

► **19 277**

Personnes accueillies

► **4 579**

Créations – reprises d'entreprise accompagnées

Réunir les facteurs-clés de succès, avec la BGE

Se préparer, se former



Elaborer un plan d'affaires
et le comprendre avec un
expert

Monter en compétences
grâce aux formations



Développer son réseau



Créer des liens avec des
entrepreneurs de votre
région

Trouver des opportunités
d'affaires et des solutions



Financer son projet, s'équiper



Trouver des financements
Convaincre son banquier

Gagner du temps avec nos
partenaires privilège

Protéger son patrimoine

=

Les meilleures
chances
de succès

Un accompagnement durant la totalité du projet



Le conseil au départ



La possibilité de tester le projet



Faciliter l'accès aux financements



Des conseils pour consolider et développer l'entreprise



La possibilité de se former tout au long du parcours

L'accompagnement ANTE – CREATION

RDV ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL & ATELIERS COLLECTIFS

20 HEURES FINANCÉES PAR LE DISPOSITIF RÉGIONAL



1. Accueil et diagnostic du projet



Dès le départ, un conseiller BGE réalise un **diagnostic personnalisé** :

- Analyse de l' idée ou du projet
- Évaluation de la motivation et des compétences de la personne
- Identification des points forts et des points à travailler
- Vérification de l'adéquation personne / projet (expérience, financement, etc.)

Objectif : définir un plan d'accompagnement personnalisé et adapté.



2. Structuration du projet

Construction de l'offre

Produits ou services

Étude de marché

Réglementation / Identifier les clients potentiels / Étudier la concurrence

Stratégie Commerciale

Politique tarifaire / Communication

Modèle économique

Élaboration compte de résultat / Plan de financement / Plan de trésorerie

► Objectif : Passer du stade de l'idée à celui de projet



3. Choix juridiques et fiscaux / Aide au lancement

- Choix de la structure juridique : Micro-entreprise, EI, SARL, SAS...
- Choix au niveau de l'imposition: Impôt sur le revenu , impôt sur les sociétés...
- Présentation des formalités d'inscription
- Test d'activité : **Incubatest**
- Coopérative d'emploi: **Le GROOP**



4. Élaboration business plan

Pour :

- Synthétiser les différents éléments
- Convaincre les partenaires financiers



5. Orientation vers les différents partenaires

BGE est la « porte d'entrée » pour un porteur de projet.

Orientation vers les différents partenaires pour choisir les dispositifs les plus adaptés :

- France Travail (Activ créa, ARCE...),
- Conseiller en évolution professionnelle,
- Structures de financements (réseau Plateformes initiatives / France Active / ADIE...),
- Partenaires bancaires.

Objectif : Contacter le bon partenaire, au bon moment.



6. Accompagnement & formation à la création d'entreprise : un parcours 100 % gagnant

ACCOMPAGNEMENT
PROJET



MONTEE EN COMPETENCES



OU



FORMATION COLLECTIVE

financées par la Région Hauts-de-France et le FSE, ces formations sont **gratuites et peuvent être rémunérées pour les demandeurs d'emploi.**

FORMATION 100 % INDIVIDUALISEE & PERSONNALISEE

Pour tous les salariés ou demandeurs d'emploi qui souhaitent avancer **individuellement et « à leur rythme »** autour de leur projet

Focus sur le parcours « CCPE à mon rythme »

ENTREPRENDRE ET APPRENDRE A SON RYTHME : ACCOMPAGNEMENT & FORMATION



+



Focus sur le parcours « CCPE à mon rythme »

Une formation certifiante (RS 5508)

- **100 % individualisée** et personnalisée
- Le bénéficiaire est formé à son rythme et à chaque étape par un consultant-formateur dédié
- 87 heures de formation **en e-learning** + 13 heures de **tutorat**
- **Une certification** reconnue par France Compétences pour
 - valoriser les compétences entrepreneuriales,
 - bâtir un business plan structuré,
 - évaluer la viabilité du projet,
 - adopter la posture de chef d'entreprise



Un accompagnement adapté

- La personne travaille concrètement sur son propre projet de création ou de reprise d'entreprise
- Le projet évolue, les compétences se renforcent



Formation et montée en compétences

En parallèle de l'accompagnement individuel sur le projet, BGE travaille également la **montée en compétences du futur chef d'entreprise**.

Certaines formations sont certifiantes et peuvent être prises en charge par :
le CPF, France Travail, l'AGEFIPH, les OPCO...

- Gestion et pilotage d'entreprise : Gérer et développer une micro-entreprise
- Développement commercial
- Communication : Créer et animer un site internet pour son entreprise, développer son activité par les réseaux sociaux...
- Performance et transformation: Développer l'IA dans ses pratiques d'entrepreneur



Focus sur INCUBA' TEST

Pourquoi ?

Tester son projet d'entreprise avant de se lancer réellement

Vérifier la viabilité économique

Créer son réseau professionnel

Développer ses compétences d'entrepreneur

Comment ?

Utilisation du SIRET d'Incuba' Test

Coaching personnalisé

Ateliers collectifs et rencontres entre entrepreneurs



L'accompagnement POST – CREATION

Mise en place d'un suivi individualisé : Élaboration de tableaux de bord, conseils en communication, conseils en recrutement...

BGE propose également :

- Ateliers collectifs
- Accès à des réseaux d'entrepreneurs
- Formations

Objectif: Ne pas rester seul dans son projet



Présentation des intervenants



Isabelle COUTANT,
Responsable Territoriale
Lille Métropole,
Transitions Pro HDF



Aurélie BRESSEL,
Conseillère, référente création
entreprise, France Travail



**Création – reprise
d’entreprise,**

**Des solutions pour
concrétiser les projets**



QUI SOMMES NOUS ?

1^{er} janvier 2020



UNE STRUCTURE PARITAIRE
AGRÉÉE PAR L'ETAT

L'OPERATEUR DES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES

Pour les salariés du secteur privé



18 antennes nationales



3 antennes régionales



La Démission-Reconversion, Créer ou reprendre une activité en toute sérénité

- ❑ Pour les **salariés en CDI** sur les **5 dernières années**
- ❑ **Démissionner** pour créer/reprendre une activité (avec ou sans formation)
- ❑ Demander à France Travail d'être aidé grâce à l'**Allocation Retour à l'Emploi** (ou ACRE)
- ❑ Se faire accompagner par un **Conseiller en Evolution Professionnelle** et des structures d'aide à l'entrepreneuriat (BGE, CCI, CMA ...) pour travailler son projet

Transitions Pro transmet une attestation du caractère réel et sérieux,
à présenter à France Travail (dans les 6 mois)



Le projet de transition professionnelle (PTP), Une première étape pour une reconversion

- Salariés CDI, CDD, intérimaires, intermittents (avec conditions d'ancienneté)
 - CDI : 24 mois d'activité professionnelle mini dont 12 mois dans l'entreprise
- Un projet de changement de métier clairement identifié (avec l'aide d'un conseiller en évolution professionnelle, c'est plus facile !)
- **Formation certifiante** de 12 mois maximum ou 1 200 heures de formation
- Si formation sur temps de travail : autorisation d'absence de l'employeur
- **Formation certifiante** (sur temps ou hors de travail)
- Une enveloppe dédiée pour les salariés en pénibilité (risques ergonomiques)

Transitions Pro finance la formation et la rémunération



Les démarches

- ✓ Toutes les infos sur notre site **www.transitionspro-hdf.fr**
- ✓ Dossier à compléter en ligne sur notre plateforme : **<https://www.transitionspro-hdf.fr/mon-espace/>**
- ✓ Des référents en parcours de formation accompagne les salariés au montage du dossier. Une réunion spécifique existe pour y aider.
- ✓ Le projet doit être argumenté et justifié sur 3 critères : **cohérence, pertinence, employabilité**
- ✓ Le dossier est présenté à la **commission paritaire** de Transitions Pro Hauts-de-France (une commission chaque mois)



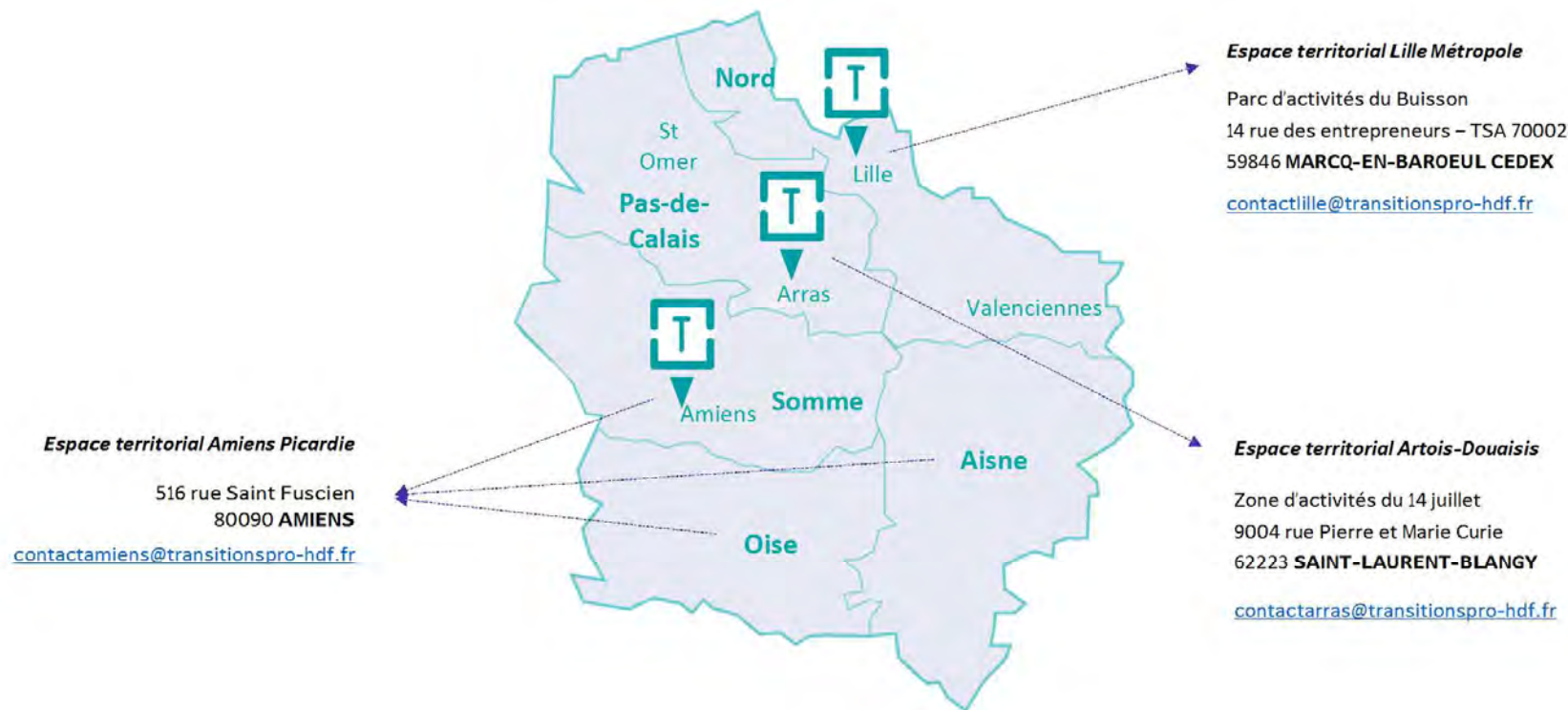
Démission-reconversion.gouv.fr



En 2025,
1 184 salariés
se sont lancés dans
l'aventure de
l'entrepreneuriat,



3 espaces territoriaux – 1 numéro d'appel : **03 59 61 62 63** au service des salariés





**Aides et bonnes pratiques
pour sécuriser un projet
entrepreneurial,**

France Travail



● Suis-je éligible à l'indemnisation après démission ?

- Pour cela, je dois justifier d'une activité salariée continue d'au minimum 1300 jours travaillés sur les 60 derniers mois
- Fournir une attestation de la commission paritaire interprofessionnelle régionale confirmant le caractère réel et sérieux de mon projet.
- Effectuer ma demande d'allocation dans un délai de 6 mois à partir de la date de notification de la décision de la commission.

Accord de la
commission paritaire

Inscription France
Travail

Une fois l'inscription France
Travail validée

Dès réception du CERFA

Première étape

Dès la sortie des effectifs de
l'entreprise

Démission

Immatriculation

Les aides France Travail

Les aides à la création basées
sur les droits à l'assurance
chômage

Quels droits?

<https://candidat.francetravail.fr/portail-simulateurs/>



Services >

Actualités >



Connexion >

France Travail, Pre >

[Accueil France Travail](#) / [Guide des simulateurs](#)

Guide des simulateurs

Choisissez ce que vous souhaitez estimer en fonction de votre situation professionnelle, personnelle et de votre activité.

Ces estimations sont réalisées sur la seule base des éléments que vous avez renseignés. Elles n'ont aucun caractère contractuel.



Reprise d'un emploi salarié

Estimez vos allocations et aides en cas de reprise d'emploi salarié, quel que soit le type de contrat de travail, qu'il soit à temps plein ou temps partiel.

[Commencer >](#)



Perte d'un emploi salarié

Estimez vos allocations si vous perdez ou quittez un emploi, quels que soient votre situation ou votre secteur d'activité.

[Commencer >](#)



Suivre une formation "Mes Ressources Formation"

Estimez le montant de votre rémunération de formation et son impact sur vos aides et allocations si vous entrez en formation.

[Commencer >](#)



Créer ou reprendre une entreprise

Découvrez les aides à la création ou reprise d'entreprise de la part de France Travail.

[Commencer >](#)



Cesser une activité d'indépendant

Estimez les allocations et aides possibles à la fin de votre activité non salariée.

[Commencer >](#)



● Le maintien

L'allocation chômage est versée au prorata de votre chiffre d'affaires déclaré et de votre statut.

Le versement s'arrête dès que vous avez utilisé 60 % de votre reliquat de droits.

● ARCE



- *Ou à la date de démarrage d'indemnisation
- ** Sauf si il y a un CDI à 35H/Semaine

● J'ai 6 mois pour créer ou reprendre

Un contrôle de votre dossier est effectué six mois après votre inscription.

Si je ne suis pas en mesure de justifier mes démarches réelles et sérieuses, selon les articles L.5426-1-2 et L.5426-2 du code du travail, France travail sera contraint de procéder à une radiation temporaire de la liste des demandeurs d'emploi et de supprimer mon allocation

A l'issue de la radiation, je peux me réinscrire et pour prétendre à mes droits, je devrais justifier de 65 jours ou 455 heures de travail suite à ma démission.



Questions – Réponses

Résonance 2026

Le forum de l'innovation en formation et orientation professionnelles en Hauts-de-France mettra cette année à l'honneur **la transition démographique**.

Une transformation profonde est en cours :

- vieillissement de la population active ;
- carrières plus longues ;
- aspirations nouvelles au travail ;
- transitions écologique, numérique et économique simultanées.

Ces évolutions modifient durablement :

- les besoins en compétences ;
- les pratiques de formation et d'accompagnement ;
- les trajectoires professionnelles.

**Comment accompagner des parcours désormais moins linéaires,
plus longs et plus évolutifs ?**

Résonance 2026 vous propose

- des temps d'échanges ;
- des retours d'expérience ;
- des ressources et outils ;



Et un évènement de clôture le 24 novembre 2026 – après-midi



IMTD de Famars

Un temps pour :

- croiser les regards des acteurs emploi-formation-orientation ;
- valoriser les projets innovants ;
- ouvrir des perspectives pour les parcours de demain.

Restez en contact avec le C2RP

www.c2rp.fr
notre site web

Le C2@ctu
notre lettre d'information

L'InfoHebdo
le panorama de presse
régionale et nationale

Sur les réseaux sociaux
LinkedIn, YouTube et
notre chaine podcast

